

*Le budget—M. Baker*

changer cela. En un sens, c'est un des plus gros obstacles à surmonter. Je pense que les chiffres du premier semestre d'application de la stratégie de Planification de l'emploi vont faire voir que nous avançons dans cette voie. Mais il reste beaucoup à faire dans les autres domaines. Je m'y attaque, et je suis reconnaissante à tous ceux qui veulent bien m'appuyer. Il s'agit souvent de domaines qui offrent des débouchés surtout aux hommes notamment les industries primaires.

La seconde question concernait l'entrée et le retour sur le marché du travail. Ce sont deux programmes tout à fait distincts. L'un s'adresse aux jeunes et l'autre aux femmes retournant sur le marché du travail. Je peux garantir à la députée que nous évaluons notre stratégie de Planification de l'emploi au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Il convient peut-être de séparer encore davantage ces deux programmes, en établissant des critères plus distincts. Je n'entends pas agir en ce sens avant la fin de la présente année financière. Même à l'heure actuelle, nous procédons à une réévaluation, afin de déceler les points faibles de la nouvelle stratégie. Elle n'est absolument pas immuable. Nous savons que des modifications seront nécessaires. Là encore, j'invite tous les députés à proposer des façons de l'améliorer.

En ce qui a trait aux allocations, elles ont été accrues l'année dernière. Nous avons fait en sorte que les participants aux programmes de création d'emplois à temps partiel ou de formation puissent en bénéficier. Nous apportons donc des améliorations. Il s'agit à nouveau d'une question de ressources financières. Nous avons augmenté les allocations de formation et les indemnités pour charges de famille, mais je sais que d'autres mesures s'imposent.

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre la ministre, mais nous avons dépassé le temps réservé aux questions et aux observations. Y a-t-il consentement unanime pour permettre à la ministre de finir sa réponse?

**Des voix:** D'accord.

**Mlle MacDonald:** Je voudrais répondre au quatrième point soulevé par la députée au sujet du recours aux collèges privés plutôt qu'au collèges publics. Nous discutons à l'heure actuelle de cette question avec les provinces, puisqu'il sera bientôt temps de renouveler les accords conclus en vertu de la Loi nationale sur la formation, qui prennent fin à la fin mars.

**M. George Baker (Gander-Twillingate):** Monsieur le Président, j'ai été très heureux de permettre à la ministre d'empêcher sur mon temps de parole, afin de conclure ses observations, mais j'espérais qu'elle nous ferait part de choses utiles, que ce soit pour d'autres députés ou moi-même ou, du moins, sensées. La ministre et le gouvernement prétendent qu'ils créent des emplois. Dans une annonce publicitaire publiée dans le journal du soir, le *Telegram*, à Terre-Neuve, la semaine dernière, le gouvernement provincial a prétendu qu'il avait créé 8,000 emplois au cours de la dernière année. Or, le gouvernement fédéral affirme maintenant qu'il en a créé 6,000, à Terre-Neuve, au cours de la même période. Le seul problème, monsieur le Président, c'est que le taux de chômage a augmenté. Les Canadiens se demandent où sont donc tous ces emplois créés, car le nombre de chômeurs devrait baisser. Notre taux des naissances ne peut augmenter à ce point. Je ne peux pas croire que les gens retournent à Terre-Neuve au rythme de 8,000 par an, afin d'occuper tous les nouveaux emplois que le gouvernement crée. La ministre parle de 7,000

emplois à Terre-Neuve, alors que le gouvernement de la province dit en avoir créés 8,000, soit un total de 15,000.

• (1200)

**M. Rodriguez:** Je crains fort que ce soit les mêmes emplois.

**M. Baker:** Non, je n'irais pas jusque là. Je crois dans la parole des gouvernements fédéral et provincial. Ils ont créé 15,000 emplois, mais personne ne sait où.

**M. Rodriguez:** Ils n'existent que sur papier.

**M. Baker:** J'ai bien peur que oui. C'est ce que je reproche à bien des observations que la ministre vient de faire. Elle nous lit de belles statistiques et elle y croit. Elle affirme que son merveilleux programme d'emploi a donné des résultats remarquables. On forme les gens, afin qu'ils occupent des emplois qui, dans la plupart des régions du Canada, n'existent pas.

Je me demande si la ministre a examiné l'une des formules de demande pour sa stratégie de Planification de l'emploi. Je ne parle pas des programmes d'adaptation des travailleurs âgés ou de réorientation des agriculteurs, ou autres choses du genre, mais bien du programme de développement de l'emploi. La majorité des crédits affectés à sa stratégie d'emploi, comme elle l'appelle vont à ce programme. Or, en examinant ce programme, qui, je le suppose, a remplacé le programme des initiatives locales et le programme Canada au travail, on s'aperçoit d'un changement. Le parrain doit maintenant présenter une demande pour un programme dans le cadre duquel il forme des gens, afin de leur permettre d'être en mesure d'occuper des emplois vacants. Cependant, pour quoi peut-on présenter une demande quand on vit à Gander Bay, New World Island, Joe Batt's Arm ou Virgin Arm, à Terre-Neuve? Deux phases de la construction d'un système de distribution d'eau ont été menées à bien dans le cadre du programme de développement de l'emploi du gouvernement précédent. Il est maintenant nécessaire de présenter dans le cadre de ce programme une demande pour lancer un projet tendant à former des gens pour occuper des emplois vacants qui ne peuvent l'être par la main-d'œuvre de la région concernée. Comment s'y prend-on lorsqu'on creuse des fossés? C'est impossible. Ainsi, tous ces projets sont mis de côté. Comment demander à parrainer la création d'emplois pour un projet d'achèvement des travaux de construction d'un quai, si tout le monde dans votre localité sait comment construire un tel quai? Comment demander la mise en œuvre d'un projet de construction d'un immeuble, si les menuisiers en chômage dans votre région sont trop nombreux? C'est impossible. Ainsi, on se souviendra à Terre-Neuve, et certainement ailleurs au Canada, du gouvernement actuel comme de celui qui n'a pas permis que l'on termine la construction d'un système de distribution d'eau qui en était à la deuxième phase tant qu'il a été au pouvoir. De toute évidence, les habitants des régions visées voteront contre ce gouvernement aux prochaines élections afin de pouvoir achever la construction de leurs systèmes de distribution d'eau, de leurs quais et de leurs immeubles communautaires.

La ministre devrait également examiner les critères régissant l'embauche. Si l'on veut participer à l'un de ses projets notoires de création d'emplois, il faut avoir chômé pendant 24 des 30 dernières semaines. Et ça recommence. Des programmes d'action positive seront mis en œuvre ici, là et ailleurs, mais la majorité des gens n'auront pas le droit d'en profiter, car ils n'auront pas été en chômage pendant 24 des 30 dernières semaines. Cela veut dire que toute personne ayant